

PATRIMOINE PRIVÉ : ASSURANCE VIE ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA347	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1294,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 16/06/2025 au 17/06/2025
- Du 09/10/2025 au 10/10/2025

OBJECTIFS

- Maîtriser l'assurance vie, sa fiscalité et les effets de la clause bénéficiaire.
- Conseiller les clients dans le cadre d'un objectif de transmission de patrimoine via l'assurance vie.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Des points clés expliqués de façon simple et synthétique. Des exercices venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Une méthodologie proposée pour chaque séquence. L'expertise des formateurs métiers habitués au terrain.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance vie et du patrimoine, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Contrat d'assurance vie et rigueur de son formalisme
 - 1. Différents intervenants au contrat
 - 2. Droits attachés au souscripteur
 - 3. Rôle de l'assuré
 - 4. Choix du bénéficiaire, ses libertés et ses limites
- B. Mécanisme de la stipulation pour autrui, moteur de l'assurance vie
 - 1. Insaisissabilité du contrat d'assurance vie
 - 2. Caractère non rapportable de l'assurance vie
 - 3. Impossibilité de déshériter les héritiers réservataires par la vérification du caractère exagéré ou non de la prime
 - 4. Position du juge en cas de prime manifestement exagérée
- C. Importance de la rédaction de la clause bénéficiaire
 - 1. Rédaction de la clause bénéficiaire, un enjeu parfois mal maîtrisé
 - 2. Conséquences d'une clause mal rédigée ou absente
 - 3. Intérêt et dangers de la rédaction de la clause bénéficiaire démembrée
 - 4. Rigueur du formalisme de l'acceptation de bénéfice et conséquences sur les pouvoirs du souscripteur
- D. Fiscalité sans égale de l'assurance vie
 - 1. Fiscalité spécifique de l'assurance vie en cas de décès
 - 2. Fiscalité de la clause bénéficiaire démembrée
 - 3. Fiscalité de l'assurance vie en cas de vie en fonction du mode de rachat par le biais d'un rachat total ou partiel ou encore d'une rente
 - 4. Particularités fiscales en fonction des contrats souscrits comparaison avec le contrat de capitalisation

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats
Agents généraux

Courtiers
Chargés de clientèle
Gestionnaires de patrimoine
Inspecteurs commerciaux

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 01/05/2025 à 18:25